

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRUCTI PEA SÉRÉNITÉ

FIA de droit français

Code ISIN : FR0010834119 Part T

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

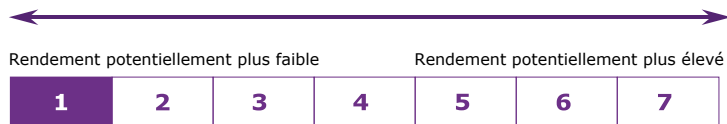
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. FRUCTI PEA SERENITE est un fonds nourricier du FCP PEA COURT TERME (part M).
- L'objectif de gestion de ce fonds est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du maître est d'une part, de permettre aux investisseurs, de bénéficier de la fiscalité associée aux Fonds PEA, ainsi le portefeuille du Fonds est majoritairement composé d'actions de grandes capitalisations de tous secteurs d'activités confondus et d'autre part, d'offrir aux investisseurs une performance égale à celle de l'indice EONIA diminuée des frais courants, sur une durée de placement recommandée d'un mois. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le maître ne suffirait pas à couvrir ses frais courants. FCP PEA COURT TERME verrait ainsi sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La performance de FRUCTI PEA SERENITE sera celle de son maître diminuée de ses propres frais de gestion. Ainsi, la performance de FRUCTI PEA SERENITE sera inférieure à celle de son maître. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, FRUCTI PEA SERENITE verrait également sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
- La politique d'investissement du maître consiste tout d'abord à sélectionner des titres éligibles au PEA et des produits de taux d'intérêts puis, par le biais d'un contrat d'échange, à échanger la performance de ces titres détenus en portefeuille contre une performance monétaire.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FIA aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	0,09%
----------------	-------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

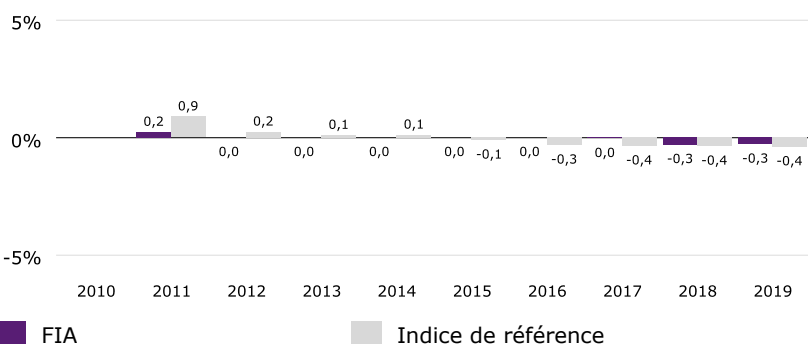
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA : 2001.**
- **Année de création de la part T : 2010.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.